

Reconnaissance du 17 octobre 1961 au Sénat, un premier pas vers la reconnaissance des crimes coloniaux

Allocution prononcée le 23 octobre 2012 au Sénat par Pierre LAURENT, Sénateur communiste de Paris, portant sur la reconnaissance officielle de la répression sanglante du 17 octobre 1961. Seul le prononcé fait foi.

<http://www.pcf.fr/30214>

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers Collègues,

Je me réjouis de la discussion de cette proposition de résolution que Nicole BORVO COHEN-SEAT, au nom de notre groupe, a déposé le 30 janvier 2012. Cette résolution fait droit à une demande portée depuis de longues années pour que la France officielle reconnaisse les faits sanglants qui se sont déroulés le 17 octobre 1961. Elle propose en outre la réalisation d'un lieu du souvenir à la mémoire des victimes.

Permettez-moi de rendre hommage au combat de Nicole BORVO COHEN-SEAT qui, aux côtés de mon ami Guy FISCHER intervenant tout à l'heure, et en tant que présidente de groupe et élue parisienne, s'était grandement impliquée dans la reconnaissance des crimes coloniaux dont justement le 17 octobre 1961 mais aussi la « disparition » du mathématicien Maurice Audin.

En défendant cette proposition, je veux d'abord dire ma satisfaction de la très récente expression du président de la République qui vient de déclarer le 17 octobre dernier, je cite : « La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes. »

C'est un acte important, tant attendu, auquel il nous revient aujourd'hui de donner toute sa portée par un vote solennel de notre assemblée. Je me réjouis que notre proposition de résolution le permette. Elle doit être un engagement à ce que ce premier pas soit suivi des actes nécessaires à l'établissement définitif de la vérité et à la reconnaissance des crimes coloniaux, dont le 17 octobre 1961 constitue, avec d'autres, un épisode tragique.

Nous pensons notamment que la reconnaissance des faits par le président de la République doit conduire à l'ouverture des archives sur le 17 octobre 1961 et au-delà à toutes les archives concernant les guerres coloniales et leur cortège de répression et de massacres.

Ne serait-il pas souhaitable à ce sujet que les archives de l'Etat soient soumises à des règles communes en matière d'archives conformes au fonctionnement d'un Etat démocratique ?

Cela impliquerait que soient versées aux Archives nationales celles de la préfecture de police de Paris, des ministères de la Défense et des Affaires Etrangères, quitte à ce que leurs fonds relèvent de dispositions particulières, précises et justifiées et que les archives des anciens ministres, Premiers Ministres et Présidents de la République relatives à leur fonction ne soient pas privatisées par les intéressés mais versés dans leur ensemble aux Archives Nationales.

Cela aurait aussi le mérite de contribuer à faire la lumière sur les agissements de la France et de son armée dans les pays africains notamment, où elle a participé, à de nombreux renversements de pouvoir plus ou moins sanglants. La fin de rapports coloniaux ou néo-coloniaux avec ces pays, souhaitée récemment par le président de la République à Dakar, passe par là. Le développement de nouvelles relations de coopération aussi.

Dans la même logique il faudrait que la notion d'archives « incommunicables » telle qu'elle apparaît dans la loi 2008 soit abrogée.

Pour être fidèles à leur mission scientifique, les historiens ont besoin de pouvoir accéder librement aux archives, échapper aux contrôles des pouvoirs ou des groupes de pression et travailler ensemble, avec leurs homologues des deux rives de la Méditerranée.

La vérité doit aussi être dite sur l'organisation criminelle de l'OAS que certains, au sein même de l'UMP notamment, sans parler de l'extrême-droite, cherchent à réhabiliter.

Ce qui s'est passé ce jour du 17 octobre 1961 n'était pas un évènement isolé survenu en un lieu et en un moment unique mais le paroxysme d'une politique de guerre coloniale symbolisée par la mise en place du Préfet de Police Maurice Papon et couverte voire encouragée par les plus hautes instances de l'Etat.

On a vu s'effectuer, dans les rues de la capitale une chasse à l'homme aboutissant à des assassinats et c'est pour cela que je pense comme beaucoup d'historiens que l'on peut parler en l'espèce d'un crime d'Etat emblématique.

En effet, certaines autres dates nous rappellent à quel point la violence et le crime d'Etat sont indissociables du colonialisme : la sauvage répression du 8 mai 1945 à Sétif, les massacres de Madagascar en 1947, la terrible guerre d'Indochine, et la totalité de la guerre d'Algérie, dont la bataille d'Alger, la « disparition » du mathématicien Maurice Audin en juin 1957 et le massacre du 8 février au métro Charonne furent des épisodes particulièrement violents.

Mais revenons à la nomination de Maurice Papon qui est à mon avis un moment clé pour comprendre ce qui s'est passé le 17 octobre 1961 et symptomatique de la mise en œuvre de cette politique coloniale.

En effet, Maurice Papon au passé de collaborateur bien connu et qui jusqu'en mars 1958 était un préfet régional de l'Est algérien réputé pour ses méthodes brutales devient le 16 mars 1958 préfet de police de Paris. Il le restera après le changement de régime de mai 1958.

Papon n'hésite pas à ordonner des rafles massives et de réquisitionner y compris le Vel' d'Hiv' !

Sous son autorité les assassinats de Nord-Africains par les forces de répression s'accélérent au cours de l'été 1961. La pratique de jeter des hommes assommés, parfois ligotés, dans la Seine est attestée dès septembre de cette année. Le 2 octobre 1961 Maurice Papon n'avait-il pas déclaré « Pour un coup reçu, nous en porterons dix ».

En ce même début de mois, il veut imposer aux Algériens vivant en région parisienne un couvre-feu.

C'est dans ce contexte que le 17 octobre 1961 des dizaines de milliers d'Algériens, majoritairement des ouvriers, manifestaient pacifiquement contre cette mesure, discriminatoire, scandaleuse et illégale. Pour certains, c'était la première fois qu'ils quittaient leurs bidonvilles.

Et c'est dans ce contexte aussi que se déroulera quelques mois plus tard le massacre de Charonne.

L'ampleur et la gravité de la répression ont peut-être masqué, aux yeux de beaucoup, la signification politique majeure de cette journée : qu'au cœur de la capitale, qui se prétendait encore officiellement également celle de l'Algérie, la quasi-totalité des Algériens valides soient descendus dans la rue, malgré les violences qui, inévitablement, les attendaient, est le signe que plus personne, au sein de cette communauté, ne voulait de l'Algérie française, même transformée, même réformée.

Lorsque les Algériens purent, même quelques instants seulement, crier leurs mots d'ordre, ce furent des Algérie algérienne. « Le FLN au pouvoir » et « Libérez Ben Bella » notamment. Même les plus hostiles des observateurs convenaient de la détermination de la foule.

Alors, c'est le déchaînement : les forces de police se précipitent sur les manifestants avec une sauvagerie inouïe. De partout sortent les « bidules », ces longues matraques meurtrières. Les policiers frappent à tour de bras. Ceux qui sont à terre sont impitoyablement matraqués, piétinés, roués de coups. Mâchoires brisées, yeux exorbités, fractures ouvertes, rien n'arrête la furia.

Des coups de feu sont tirés. Dans divers lieux, à Bezons, au pont Saint-Michel, des hommes ensanglantés, souvent à demi inconscients, parfois ligotés, sont basculés dans la Seine. D'autres sont jetés pêle-mêle, sans

ménagements, dans des cars de police, où les attendent de nouveaux matraqueurs. Une véritable noria de cars se rend vers les dépôts, les commissariats, vite saturés. Des bus de la RATP sont réquisitionnés. Le Palais des Sports est réquisitionné.

Selon les recherches actuelles il y aurait eu le 17 octobre 1961 au moins 200 morts, ce qui donne, pour le moins, une résonance particulière aux propos de Maurice Papon cités plus haut, sans parler des plus de 11 000 arrestations qui officiellement s'en suivirent et des nombreux blessés.

Les crimes commis le 17 octobre 1961 ont suscité à l'époque un débat public et une indignation dans les milieux progressistes mais dès ce moment-là, le pouvoir s'est acharné à étouffer la réalité du crime et les responsabilités. Il aura donc fallu 51 ans pour que le président de la République reconnaisse les faits.

L'Humanité, le PCF, ses élus nationaux et parisiens dénonceront dès cette époque avec d'autres comme Simone de Beauvoir, André Breton, Michel Butor, Aimé Césaire, Marguerite Duras, Claude Roy, Laurent Schwartz et Hervé Bourges notamment, l'abomination qui vient de se produire.

Ils interpellent les autorités. Le préfet de police de Paris est le 27 octobre 1961 directement interpellé par Raymond Bossus au Conseil de Paris. Je me permets de citer ses propos : « « Combien y'a-t-il eu de morts parmi les Algériens, combien de noyés, combien de décès à la suite de coups ? Jour après jour, heure après heure, affluent des témoignages d'Algériens jetés à la Seine. D'autres informations nous sont parvenues : des Algériens ont été tués par balles, frappés à la matraque, à coups de pieds, arrosés à la lance, étranglés. C'est une honte pour le gouvernement gaulliste qui jusqu'à preuve du contraire, est bien l'ordonnateur des actes racistes et criminels de la police. » et il conclut : « la vérité qui éclate aux yeux de tous est que le peuple algérien, ce peuple qui s'est donné un gouvernement - le GPRA - ce peuple, dans son ensemble, veut sa liberté dans l'indépendance ».

Le préfet de police reste de marbre devant cette interpellation.

Quant au dirigeant du PCF et sénateur communiste Jacques Duclos dans une question orale du 19 octobre 1961 dénonce « cette politique de répression brutale, rappelant par ses méthodes une des périodes les plus tragiques de notre histoire nationale » et « les complaisances scandaleuses dont bénéficient de la part du Gouvernement les factieux, plastiqueurs et criminels de l'OAS. »

Pire encore, dès les premières contestations, le ministre de l'intérieur de l'époque, Roger Frey s'oppose à toute tentative d'enquête, notamment parlementaire.

Les témoignages recueillis par les éditions Maspéro sont saisis chez les brocheurs et des revues comme Vérité-Liberté ou les Temps Modernes sont également saisies. En 1962, les projections du film « Octobre à Paris » de Jacques Panijel sont interdites. Le pouvoir en place puis les pouvoirs qui y succéderont organiseront, autant que ce soit possible, l'oubli.

Il faudra attendre la venue de la gauche au pouvoir pour que le 17 octobre 1981 le journaliste Marcel Trillat diffuse au cours du journal télévisé du soir un reportage à ce sujet et fasse rejaillir dans la mémoire collective ces événements.

En 1984 c'est le roman de Didier Daeninckx intitulé « Meurtres pour Mémoire » dont l'intrigue entrecroise histoire de la Résistance et histoire du 17 octobre.

Le 17 octobre 1991 il y eut une première manifestation d'ampleur dans le cadre de la commémoration des événements.

Le 23 septembre 2001 le Conseil de Paris vote la pose d'une plaque commémorative qui deviendra effective le 17 octobre de la même année. La ville de Gennevilliers a inauguré une place 17 octobre 1961 le 19 février 2007.

Le cinquantième anniversaire de ce drame fut une étape plus importante encore dans ce parcours mémoriel. La mobilisation grandit et s'élargit. Seuls les plus réactionnaires donneront de la voix pour déclarer que ces commémorations constituent une « provocation » et qu'il n'était pas question que la France présente ses excuses.

Dans la même veine le maire de Neuilly, Jean-Christophe Fromantin avait refusé de s'associer aux maires de Nanterre, Argenteuil, Asnières, Gennevilliers, Colombes et d'autres villes pour rendre un hommage aux victimes du massacre du 17 octobre sur le pont de Neuilly. Pour la simple raison qu'il "s'en tient au calendrier des commémorations de l'Etat " et que Neuilly « n'a jamais été associé à ce terrible événement par le passé ».

Même si à l'instar de « la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie » - dotée de moyens publics importants et sous la coupe d'associations nostalgiques - nombreux sont encore ceux qui à droite et à l'extrême droite vantent les « aspects positifs de la colonisation » l'idée d'une liberté d'accès aux archives pour tous fait de plus en plus son chemin.

Néanmoins les forces de la réaction n'ont pas tout à fait encore renoncé à leur travail de déni de l'histoire. C'est le cas du Front National, dont les représentants étaient et sont toujours à la pointe de l'abjection sur ce sujet comme sur bien d'autres. Quant au chef de file des députés UMP Christian Jacob a estimé, à propos des déclarations de François Hollande sur la répression "sanglante" de la manifestation d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961, qu'il est "intolérable de mettre en cause la police républicaine et avec elle la République tout entière".

En cela il se situe dans la droite ligne, si j'ose dire, d'un Bernard Lafay, pilier s'il en fut, de la mouvance de l'Algérie française qui le 31 octobre 1961 déclara : « Il n'est pas imaginable que le préfet de police – dont on connaît le respect des principes démocratiques ou seulement du droit naturel – ait pu décider sans motifs graves des mesures discriminatoires privant une partie de la population de l'exercice de ses libertés individuelles (...). Protectrice de la population parisienne et aussi, depuis des années, au risque de sa vie, des travailleurs musulmans terrorisés par le FLN, notre police sait qu'elle mérite et qu'elle conserve l'estime de ceux qu'elle défend. Le peuple, le vrai peuple de Paris a compris que son dévouement a su éviter que les incidents aujourd'hui évoqués ne dégénèrent en tragédie. »

Dans l'odieux on peut aussi citer Alex Moskovitch, conseiller municipal gaulliste UNR de Paris qui le 27 octobre 1961, pour défendre une motion de confiance au préfet de police Papon prononça les paroles suivantes : « Tous ces agents de l'ennemi doivent être renvoyés du territoire métropolitain. Voilà deux ans que nous le demandons. Ce qu'il faut ? L'autorisation, et suffisamment de bateaux. Le problème qui consiste à faire couler ces bateaux ne relève pas, hélas, du Conseil municipal de Paris.» La motion est adoptée par la majorité de droite avec 47 voix pour et 30 voix contre.

Le temps est venu d'en finir avec ces propos infâmes à rebours de l'histoire.

En reconnaissant le crime, en faisant la clarté sur les responsabilités, en votant cette proposition de résolution, nous contribuerons à la dignité de la République. Nous apaiserons la douleur de toutes les victimes civiles et militaires, de celle leurs familles, pour redéfinir des relations saines avec le peuple et le gouvernement algériens.

La prise en compte de ce passé participera à une coopération réciproquement avantageuse entre la France et l'Algérie, tant sur le plan culturel qu'économique et scientifique intégrant la question de la libre circulation des personnes qui ont très fréquemment des attaches familiales dans les deux pays.

L'adoption de cette proposition de résolution va en ce sens. C'est pourquoi je vous propose de la voter.